

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

**Pour un véritable statut des enquêtrices et enquêteurs,
sans précarisation imposée par la loi Sauvadet !!**

Un retournement de situation inacceptable après deux ans de négociations

Depuis plus de deux ans, des négociations sont en cours pour sortir les 1 000 enquêtrices et enquêteurs de l'Insee de la précarité de contrats de vacataires payés à l'enquête ou au relevé de prix.

Cette négociation avait pour but de construire une circulaire décrivant leurs conditions d'emploi, prévoyant un régime courant ainsi qu'une période transitoire pour prendre en compte l'ancienneté de ces agents.

Mais coup de théâtre, le 14 février la direction de l'Insee a annoncé l'application, sous pression du ministère et de la Fonction publique, de la loi Sauvadet dès sa promulgation début mars. Et ce, sans autre modification du cadre actuel d'emploi.

Ce qui pourrait sembler être une bonne nouvelle en est une très mauvaise !

A première vue, c'est une bonne nouvelle : un CDI à la place d'actes d'engagement de vacataires...

Mais la situation est un peu plus complexe. En effet, une CDIisation immédiate d'une partie des enquêtrices et enquêteurs aurait pour conséquence de leur laisser un statut de pigistes pour une période indéterminée.

En clair, ces « CDI pigistes » :

- ne se verraient pas garantir une rémunération mensuelle fixe, et n'auraient pas de garantie de charge de travail (tout comme aujourd'hui) ;
- n'auraient pas de congés maladie ni de congés payés ;
- se verraient privés du chômage qui est actuellement pour ces personnels un complément de ressource important ;
- pourraient perdre le bénéfice d'un système de remboursement de leurs frais de déplacement plus favorable.

Ces craintes sont d'autant plus vraisemblables que l'Insee emploie déjà des enquêtrices en CDI mais sans leur appliquer les droits issus de la CDIisation.

Plusieurs d'entre elles ont vu leur charge de travail baisser, d'autres ont été expulsées du réseau comme des vacataires, elles sont privées de congés payés, l'indemnisation maladie est dérisoire, etc.

Les « nouvelles conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee »

Une circulaire est discutée depuis deux ans entre la direction de l'Insee, les syndicats et les représentant-e-s des enquêtrices et enquêteurs. Elle prévoit une grille de rémunération, la mensualisation...

Cette circulaire ne peut être mise en œuvre à coût constant du fait d'une remise à niveau des cotisations sociales, jusqu'à présent trop faibles.

Fin février les principaux désaccords subsistant portent sur le montant global de la rémunération (grille + primes). En effet, nous demandons que ce montant ne soit pas inférieur aux plus basses rémunérations (grille + primes) de l'Insee.

Nous refusons également des primes différentielles qui gèleraient les salaires pendant des dizaines d'années !

Un nouveau retard...pour mieux enterrer ces nouvelles conditions d'emploi ?

De plus, cette nouvelle pirouette permettrait à la direction de l'Insee de remettre à plus tard la préparation et la mise en place des nouvelles conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs.

En effet, la CDIisation imposée par la loi Sauvadet, ne sera pas neutre pour l'Insee : l'appliquer coûtera du temps et de l'énergie, au moment où les effectifs ne suivent pas.

La loi Sauvadet

La loi de résorption de la précarité dans la fonction publique va être promulguée début mars. Elle est l'inscription dans la loi des accords « Tron » signés entre la fonction publique et des syndicats le 31 mars 2011.

Elle prévoit des « CDIisations » et des titularisations pour des agents en poste le 31 mars 2011, et pouvant faire valoir une continuité de contrat pendant une période allant de 2012 à 2016.

Selon le ministère de la Fonction publique ces mesures doivent être faites à coût constant.

Ni l'Insee ni le ministère n'ont offert de garantie que la circulaire serait finalement appliquée un jour. Or des réorganisations sont annoncées : changement de DG, création de la direction de la méthodologie qui risque d'exploser les équipes actuelles et de créer de nouvelles incertitudes...

Les enquêtrices et enquêteurs n'ont plus rien à perdre

On leur avait promis une amélioration de statut et aujourd'hui on leur dit : « *cela passe par une précarisation supplémentaire* ».

Qui pourrait accepter cela ?

Les enquêtrices et enquêteurs ménages, ainsi que prix, ont décidé de renforcer leur mouvement. C'est pourquoi, en plus de certains prix non relevés depuis décembre, des enquêtes ménages ne seront pas réalisées.

Il s'agira principalement de l'enquête emploi, plus certaines enquêtes en cours de réalisation.

L'Insee et les Ministères Économique et Financier doivent prendre leur responsabilité pour finaliser un statut d'emploi qui permettra aux personnels enquêtrices et enquêteurs de trouver enfin des conditions décentes de rémunération et de protection sociale.

Pour cela, nous appelons l'ensemble des personnels de l'Insee à se réunir, à réaliser des collectes de soutien, qui, comme pour les prix, permettront à ces agents de faire une grève pour faire pression sur l'Insee et le ministère !!

A Paris, le 23 février 2012